

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2018/n°80/7.1/4-07/12

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	24	26

SEANCE DU 4 JUILLET 2018

Date de la convocation : 26-06-2018

Date de l'affichage : 27-06-2018

OBJET :

OFFICE DE TOURISME

TARIFS DES COTISATIONS 2019

Rapporteur : Noémie CLAUDEL

L'an deux mille dix-huit,

Le QUATRE JUILLET à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents : Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Stéphane PIGNAN.

Absent ayant donné procuration :

G. BER à A. BONNET

F. LABARUSSIAS à C. BONATO

Absents : R. BOUTEILLER – A. JACINTO – S. ROUS

Secrétaire de séance : P. VAN DER LINDE

Il est porté à la connaissance du conseil municipal que le Comité Directeur de l'Office de Tourisme, dans sa séance du 10 Avril 2018, a proposé les tarifs de cotisations pour l'année 2019 comme suit :

- **108€** : Commerçants, taxis, prestataires en cours d'année insertion Internet + bacs
- **127€** : Locations saisonnières, chambres d'hôtes
- **199€** : Les visites, calèches, manades, prestataires pédestre et vélos, caves, agences immobilières
- **424€** : Les bateaux, safaris, restaurants, cabarets et bar, les hôtels sans restaurant
- **453€** : Les résidences de Tourisme
- **531€** : Les hôtels restaurants jusque 15 chambres
- **739€** : Les hôtels restaurants de plus de 15 chambres et le camping

Les cotisations de l'office de tourisme pour 2019 incluront les services suivants :

- *Insertion sur les éditions papier de l'OT*
- *Page dédiée sur le site de l'Office de Tourisme*
- *Diffusion sur la borne interactive*
- *Diffusion des manifestations sur la Newsletter de l'OT et sur l'affichage numérique*
- *Mise à disposition des flyers en libre-service*
- *Diffusion des prestations sur salon*
- *Accompagnement sur la qualification des offres touristiques*
- *Mise en place d'actions de promotion en partenariat avec l'OT*
- *Pour toutes les activités, module de disponibilité et réservation en ligne (contrat OT / ADRT)*
- *Visites du personnel de l'OT pour une meilleure promotion des activités*
- *Rendez-vous privilégiés pour conseil pro*
- *Mise en valeur à tour de rôle de l'établissement ou de l'activité sur la page Facebook de l'OT*
- *Prêt de photos offert.*

Hôtel de Ville - Place St Louis – BP n° 23

30220 AIGUES MORTES

Tel. 04.66.73.90.90.

Fax : 04.66.53.86.09

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :
- adopte la proposition.

Envoyé en préfecture le 06/07/2018

Reçu en préfecture le 06/07/2018

Affiché le 06/07/2018

ID : 030-213000037-20180704-DCM201880B-DE



Le Maire,
Pierre Maumejean

